



## **Avis de la Commission Locale de l'Eau**

**Délibération n°15\_02**

**Dossier présenté par le SIBL  
en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général (DIG)  
pour effectuer les travaux sur le bassin versant du Loiret  
sur 17 communes dans le cadre d'un  
programme d'actions 2016-2020**

**Séance plénière du 6 octobre 2015**

## **Contexte**

Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret a conduit en 2014 une étude bilan du précédent contrat qu'il portait et a réalisé dans le même temps une étude prospective afin de s'engager dans le portage d'un contrat territorial sur la période 2016-2020.

La Commission Locale de l'Eau a été sollicité par les services de l'Etat sur le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) et doit rendre un avis au titre de l'article R214-10 du code l'environnement.

Le contenu du programme a été analysé par thématiques d'actions. Un avis et des commentaires seront rendus par rapport à la compatibilité de ce programme avec le SAGE.

Le montant global des travaux s'élève à **3.035.000 € TTC**. Ce programme est subventionné à hauteur de 83%. Il est établi pour une durée de 5 ans.

## **Remarques par thématiques**

### **1/ Continuité écologique**

Le SAGE préconise de rétablir dans sa disposition 3B-1 la continuité écologique.

Sur le Dhuy l'objectif est d'atteindre un taux d'étagement de 0.36 (contre 0.60 au moment de la validation du SAGE).

Les travaux déjà conduits sur cette thématique par le SIBL et ceux prévus dans le programme (démantèlement de 10 ouvrages sur 11 sur le Dhuy) permettront d'atteindre et de dépasser largement cet objectif.

Une remarque peut cependant être émise sur le barrage de Vienne-en-Val pour lequel il est éventuellement envisagé de maintenir l'ouvrage, cette possibilité va à l'encontre du rétablissement de la continuité écologique (il serait le seul verrou sur le cours d'eau du Dhuy), d'une amélioration de la qualité des eaux (objectif global du SAGE) et de l'intérêt général.

Sur le Loiret, le SAGE préconise le libre transit des sédiments et de la faune aquatique au droit des quatre barrages du cours d'eau du Loiret.

Une étude passes-tout-poissons est prévue sur la chaussée de Saint Santin tout comme la mise en place de deux passes sur les chaussées des Tacreniers et de Saint Samson.

Il apparaîtrait plus pertinent d'intégrer toutes ces études « continuité écologique » dans l'étude d'opportunité sur le Loiret prévue en année 1 afin que l'ensemble des problématiques soient traitées ensemble.

Le coût de l'étude pourrait ainsi être revu à la hausse du fait de ce groupement.

Au final dans le programme, des interventions sur 16 ouvrages sont prévues.

Coût total des travaux envisagés : 387 200 €

Ces actions sont compatibles avec le SAGE.

### **2/ Travaux sur le lit mineur**

La restauration du lit mineur est prévue sur 42 km de cours d'eau. Plusieurs types d'actions sont prévus :

- rehaussement du lit incisé par rechargements de granulats

- diversification des habitats par blocs et épis (minéral ou végétal) et risbermes (banc alluvial artificiel)
- renaturation complète des cours d'eau (suite ou non à un démantèlement d'ouvrage)
- suppression de busage et reconstitution du lit mineur
- reméandrage

Coût total des travaux envisagés : 1 764 716 €

A noter que ces actions représentent plus de 50% des dépenses prévisionnelles du contrat. Les résultats sur le milieu devraient être non négligeables.

Le SAGE préconise dans ces dispositions 3C-1, 3C-2 et 3C3 de protéger les berges, d'entretenir le lit mineur des cours d'eau et d'encourager les aménagements en lit mineur favorisant la préservation du milieu.

Les actions prévues au programme d'actions du SIBL sont compatibles avec le SAGE.

### **3/ Espèces invasives**

Des forfaits de gestion des espèces invasives sont prévus chaque année pour les cours d'eau du Dhuy (gestion de l'hydrocotyle ; 25 000 €/an) et du Loiret (gestion des Elodées ; 30 000 €/an + un projet de faucardage en année 1 ; 35 000 €/an).

Il semble qu'en année 1, deux actions similaires soient prévues sur le Loiret. A vérifier si celles-ci sont complémentaires ou en doublon.

Coût total des travaux envisagés : 306 000 €

La problématique étant récente, aucune préconisation sur ce sujet n'est présente dans le SAGE.

Ces actions de gestion, notamment sur le Loiret sont à prendre en considération à une échelle la plus large possible en intégrant au maximum toutes les autres thématiques pour avoir un projet global et cohérent sur cette rivière.

### **4/ Travaux sur la berge et la ripisylve**

Le SAGE dans son objectif spécifique n°3 : Préservation des milieux aquatiques préconise l'utilisation des techniques douces d'entretien et d'aménagement.

Dans le programme, des actions de plantations, d'entretien de la ripisylve et de la végétation rivulaire sont prévues. Les techniques préconisées correspondent à des méthodes douces.

Ces actions s'élèvent à un montant de 110 667 €.

Elles sont compatibles avec les préconisations du SAGE.

### **5/ Zones humides**

Aucune action dans le contrat ne concerne les zones humides.

Or le SAGE dans sa disposition 3A-2 préconise d'assurer le bon fonctionnement des zones humides. Certains sites étaient identifiés.

A noter cependant que les sites auraient pu être choisis et actualisés grâce à l'étude conduite en 2014 sur l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE.

L'absence totale d'actions sur le sujet risque de faire perdre du temps sur la protection de ces milieux déjà fragiles et rares à l'échelle du SAGE. Il serait intéressant de garder en tête cette thématique au cours du contrat si des opportunités venaient à se présenter

## **Remarques générales sur le dossier**

### **Suivi, études et communication**

#### **1/ Communication**

Aux vues des actions qui seront conduites durant les 5 ans à venir, la communication est très importante. Le budget prévisionnel de 3500 euros n'est pas suffisant pour pouvoir bien communiquer. Le doublement du budget paraît raisonnable.

#### **2/ Etude d'opportunité sur le Loiret privé**

Le montant prévisionnel de l'étude est de 80 000 euros. Vu la complexité du système Loiret, du besoin d'une étude complète afin de pouvoir engager des actions importantes par la suite, le budget paraît sous-évalué par rapport aux attentes de rendus de cette étude.

De plus, les riverains et usagers du Loiret ne sont pas forcément prêts à entendre ou voir évoluer fortement leur rivière, un budget spécifique de communication doit être alloué à cette étude.

#### **3/ Indices de suivi**

Il n'est pas précisé dans le dossier de DIG où et quand sera effectué le suivi.

Un indicateur par année permet de suivre un ou deux sites tous les un ou deux ans. Cela semble faible pour mesurer l'évolution du milieu.

## **En conclusion :**

---

Il est proposé que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret :

- émette un **avis favorable** sur le projet relatif à la déclaration d'intérêt général porté par le SIBL pour la définition d'un nouveau programme d'actions 2016-2020, le projet étant jugé compatible avec le SAGE.